

**Addendum à la charte pour la consolidation
de la paix dans les communes d'Alafia,
Douekire et Salam de janvier 2018 :**

Sécurisation de la circulation des personnes sur l'axe Tombouctou-
Goundam et gestion concertée des ressources naturelles

Mars 2019

Préambule :

Nous, communautés d'Alafia, Douekire et Salam, ci-après dénommés parties ;

Reconnaissantes de la valeur l'initiative de la charte signée le 28 janvier à Douekire à suite des concertations de Tombouctou et Taoudenï facilités par le centre pour le dialogue humanitaire ;

Conscientes de la dégradation du tissu social depuis la signature de charte pour la paix le 28 janvier 2018 et que nos différends ont pris un tournant violent avec la prolifération des armes légères ;

Conscientes de l'importance du rôle du comité de veille mis en place dans le cadre de la charte du 28 janvier 2018 et désireuses de l'appuyer ;

Sommes réunis à Tintelout dans le cadre de la médiation entreprise depuis 01 mois par le Centre pour le dialogue humanitaire pour appuyer notre initiative en soutien à la charte de janvier 2018 et convenons de ce qui suit :

Chapitre I : les engagements des communautés

Article 1 : les engagements pour la sécurisation de la circulation

Les Parties s'engagent à œuvrer collectivement à la sécurisation de la circulation des populations sur les axes routiers de leurs communes, et principalement de l'axe Tombouctou-Goundam. Plus particulièrement, les parties s'engagent à :

- a) Lutter contre le banditisme sous toutes ses formes ;
- b) Sensibiliser les jeunes à abandonner toute forme d'auto-justice ;
- c) Se désolidariser des jeunes qui commettent les actes de violences ;
- d) S'investir pour le succès des missions du comité de veille en matière de sécurisation des mouvements.

Article 2 : les engagements pour la gestion de tensions liées à la gestion des ressources naturelles

Pour faciliter la mise en œuvre de l'alinéa 5 de la charte de janvier 2018, les parties en s'engageant à :

- e) Etablir une charte de gestion des ressources naturelles ;
- f) S'investir pour le succès des missions du comité de veille en matière d'accès aux ressources naturelles.

Chapitre II : Garanties et accompagnement

Article 3 : Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements, le comité de veille sera appuyé par un bureau neuf membres (trois ressortissants d'Alafia, trois de Douekire et trois de Salam) qui seront désignés par consensus parmi les membres du comité de veille. Ce bureau aura pour mission de :

- Faire un point régulier avec les Parties sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du présent Addendum afin d'en renforcer la portée ;
- Prévenir le comité de veille des comportements pouvant conduire au non-respect de la Charte de janvier 2018 ou du présent Addendum ;

Chapitre III : Dispositions finales

Article 4 : Le présent Addendum entre en vigueur à partir de la date de signature.

Tintelout, le 09 Mars 2019

Pour Alafia

Ont signé

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Mohamed Ag Med Hama	Tintelout	Chef de village	
02	Moumine Hamadoune	Tssa Faye Donghaï	chef de village	
03	Housteini Ahmadou	Tssa Faye Douekire	1 ^{er} conseiller du chef du village	
04	Mohamed Ali Ag Karane	Taghlift Inkarane	1 ^{er} conseiller du chef fraction	
05	Alhassane Ag Amghar	Tilemeders Inkarane	chef de fraction	
06	Abdrahamane Ag Med	Dag Hamzane	chef de fraction	
07	Bekrene Ag Med Analah	Dag Ibni	chef de fraction	
08				
09				
10				

Pour Douékirié

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Younoussou Assa Dou	Goussouthiaye	Chef de village	
02	Ahmad AG Hamkadi	Dag Wandalla	chef de fraction	
03	Mohamed Analeh Ag Med	Dag Wachagaoune	chef de fraction	
04	Mohamed AG Yassin	Tagalift	conseiller	
05	Mohamed Albalichi	Kel-Tagamit II	Conseiller	
06				
07				
08				
09				

10			
----	--	--	--

Pour Salam

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Mohamed oul Rahma	Rakkanes II	chef de fraction	
02	Sidi Mohamed of Khadra	Nibkit EL-Elk	chef de village	
03	Yidouna oul Ali	Rakkanes IV	chef de fraction	
04	Elhadj oul Taleb	Rakkanes VII	1er conseiller	
05	Baba oul Mohamed	Rakkanes VI	chef de fraction	
06	Assalab Ag sidi Ali	Kel-Enteekene	chef de fraction	
07	Mohamed oul Barbi	Rakkanes I	1er conseiller	
08	Elbechir of sidi Mohamed	Limthafir	chef de fraction	
09	Mohamed Lamine Baba	Limthafir II	chef de fraction	
10	Abdi Salem of Oumar	NIBKIT	conseiller	